

**BILL CONCERNANT LES SOCIÉTÉS  
D'INVESTISSEMENT**

PRODUCTION D'ÉTATS ET DE RENSEIGNEMENTS, QUALITÉS  
ET FONCTIONS DES VÉRIFICATEURS, TRANSFERTS  
D'ACTIONS, ETC.

La Chambre reprend l'étude de l'ordre suivant:

2<sup>e</sup> lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-3, concernant les sociétés d'investissement.

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, voici la recommandation révisée:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure concernant les sociétés d'investissement; prévoyant leur surveillance et leur inscription ainsi que l'interdiction, en ce qui les concerne, de faire certains prêts et investissements; prévoyant des restrictions touchant le transfert d'actions de certaines sociétés d'investissement connues sous le nom de sociétés de crédit à la vente et des prêts consentis à ces sociétés par la Société d'assurance-dépôts du Canada sur des fonds avancés sur le Fonds du revenu consolidé; prévoyant le remboursement à la Société, sur le Fonds du revenu consolidé, de pertes subies relativement à ces prêts et l'établissement par la Société d'un compte spécial à la Banque du Canada auquel seront crédités les revenus provenant de ces prêts et auquel seront imputées certaines dépenses de la Société mentionnées dans ladite mesure; prévoyant les cotisations des sociétés d'investissement par le surintendant des assurances pour couvrir les frais par lui encourus dans l'application de la loi et, en outre, certaines autres dispositions relatives à l'application de la loi.

Monsieur l'Orateur, sauf erreur, cette résolution est formulée exactement dans les mêmes termes que la précédente.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Recommandation.

**L'hon. M. Benson:** Oui, que la recommandation précédente, pardon. Il semblerait aussi que le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) veut dire quelques mots à cet égard, après quoi nous pourrions envisager la deuxième lecture.

**L'hon. M. Lambert:** Avant que mon collègue ne prenne la parole, monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre peut assurer la Chambre que toutes les mesures voulues ont été prises, comme il se doit, pour obtenir la recommandation de Son Excellence et que tout est en règle.

**L'hon. M. Benson:** Je donne l'assurance à la Chambre que cela a été fait, quoique un peu à la hâte, sur la demande du député.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-elle de la main même du gouverneur général?

**L'hon. M. Benson:** Elle porte sa signature.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Si nous devons revenir à cet ordre, je propose que le greffier en fasse l'appel, après quoi la présidence donnera la parole au député d'Halifax-East Hants (M. McCleave).

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances)** propose que le bill C-3, concernant les sociétés d'investissement, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu aujourd'hui, à 5 heures moins 10, l'occasion de partager 10 minutes avec le ministre des Transports (M. Jamieson) et le bill à l'étude a subi la deuxième lecture avant d'être envoyé au comité. Maintenant, je vois que le ministre des Finances (M. Benson) et moi-même nous trouvons devant un défi plus grand encore. Nous n'avons que cinq minutes avant que la même chose vraisemblablement ne se produise pour le bill. On peut y arriver et j'espère lui laisser ses deux minutes et demie. En tout cas, je ferai de mon mieux.

Au lieu de faire un discours, j'aimerais soumettre cinq questions à son examen, à l'examen de M. Humphreys, surintendant des assurances, espérant évidemment obtenir des réponses lorsque le comité se penchera sur cette mesure.

La première a trait au pouvoir conféré par l'article 15 qui prévoit qu'aucune vente ou aliénation de tout ou partie de l'entreprise d'une société de crédit à la vente n'a d'effet tant qu'elle n'a pas été approuvée par le ministre. Je trouve, monsieur l'Orateur, que nous devons nous demander si ce pouvoir n'est pas trop large ou s'il est nécessaire pour maintenir le contrôle canadien sur les sociétés de crédit à la vente.

La deuxième question porte sur la partie du bill—et il s'agit d'un bill imposant de 43 pages—qui traite des prêts aux sociétés de crédit à la vente. Elle s'applique à la compagnie qui se voit acculée au mur et a besoin d'aide fédérale pour s'en sortir. Il s'agit aussi des pouvoirs conférés au surintendant des assurances devant le fait incontestable que jamais de mémoire d'homme une société à charte fédérale ne s'est écroulée. Tous ces pouvoirs nous incitent à nous demander si cette partie du bill prévoit viser à corriger un état de choses ou simplement à permettre au gouvernement d'élargir encore ses pouvoirs.

Ma troisième question, et il s'agit ici d'un point capital quant au principe dont s'inspire le bill, est celle-ci: faudrait-il demander aux sociétés canadiennes ou au public d'assurer les prêts au consommateur consentis par les sociétés de crédit à la vente? Après tout, il sera très difficile de persuader le collet bleu qu'il doit aider à raffermir une société qui réalise peut-être des bénéfices assez importants. Cela ne s'aligne-t-il pas exactement sur les recommandations de la Commission Porter? Mon quatrième point, monsieur l'Orateur, a trait aux renseignements obtenus sous l'empire de la loi. Nous proposerions que ceux-ci soient confidentiels. Nous trouvons des précédents à l'appui dans la loi sur la statistique et la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

Dans les dix secondes qui me restent, je voudrais dire un mot de la situation créée par un employé de la Fonction publique qui quitte celle-ci après avoir eu accès à des renseignements délicats. Dans des cas semblables, je suggérerais que la personne ne puisse entrer au service d'une entreprise privée susceptibles d'utiliser ces renseignements que deux ou trois ans après avoir quitté son emploi de fonctionnaire.

**M. l'Orateur:** Le ministre va maintenant clore le débat.